

# Analyse de la fréquentation des Eaje : exemple du département de la CHARENTE

*FILOUÉ est un dispositif permettant aux Eaje de transmettre les données individuelles de facturation de leur public à la caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) pour anonymisation et concaténation dans un fichier national dans le respect de la Loi informatique et libertés. Les données Filoué sont ensuite croisées avec les données du fichier de gestion de la Psu contenant notamment des informations sur l'activité des Eaje (fichier statistique Mteaje) et avec les données du fichier de gestion des prestations légales (fichier statistique Allstat) qui permet de connaître les familles et leurs droits.*

## 49% des familles recourent à au moins un mode de garde formel

Fin 2019, les familles bénéficiant d'au moins un dispositif de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour leurs enfants de moins de 3 ans représentent 49% des familles allocataires avec au moins un enfant de moins de 3 ans et vivant en Charente ; *un taux inférieur à celui du national en 2018 (52%)*.

Les Eaje ne couvrent que l'accueil de 8% de familles, une faible proportion par rapport à la moyenne française (22%). Les assistantes maternelles et les salariés à domicile accueillent plus d'un tiers des enfants pour au moins 1h dans le mois, ce taux est deux fois plus élevé au niveau national.

La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) est perçue par 9% des familles ayant cessé complètement ou partiellement leur activité professionnelle. En France, ce taux est égal à 10% en 2018.

## 47% des familles ne faisant appel à aucun mode de garde ont des revenus modestes

Ainsi, 51% des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans et résidant en Charente n'utilisent aucun mode d'accueil formel. Dans ce cas, l'on peut supposer l'utilisation des modes de garde informels : soit les parents gardent leurs enfants sans bénéficier de la PreParE, soit ils font appel aux proches pour assurer la garde des enfants.

47% d'entre-eux ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, *un taux qui se rapproche de celui enregistré au niveau national*, où 48% des familles n'ayant recours à aucun mode d'accueil ont un niveau de vie faible. Le plus souvent, ce sont les familles bi-actives (31% contre 28% au niveau national) mais également les familles en couple dont seulement l'un des parents est actif occupé (30% contre 33% au niveau national) qui ne mobilisent pas de solution d'accueil formel pour leurs enfants.

34% des familles ne recourant à aucun dispositif de conciliation ont un seul enfant à charge (37% en France en 2018) et 38% ont deux enfants à charge (34% au niveau national). Les familles nombreuses avec 3 enfants à charge ou plus représentent 28% des familles qui ne font pas appel aux solutions formelles pour la garde de leurs enfants ; un taux comparable à celui de la France en 2018.

Tableau 1 - Recours aux dispositifs de conciliation par les familles allocataires

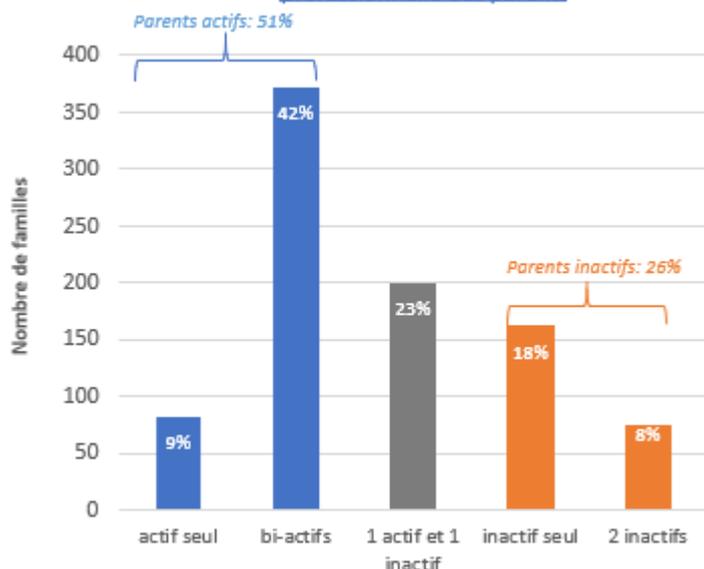
	Nombre de familles	Pourcentage
<b>Familles sans aucun dispositif de conciliation</b>	<b>4 892</b>	<b>51,3%</b>
<b>Familles ayant au moins un dispositif de conciliation</b>	<b>4 643</b>	<b>48,7%</b>
<i>dont familles fréquentant au moins une crèche</i>	805	8,4%
<i>*dont micro-crèches</i>	206	2,2%
<i>dont familles ayant recours à au moins une ass. mat. ou une garde à domicile</i>	3 216	33,7%
<i>dont familles ayant au moins cessé complètement leur activité professionnelle</i>	411	4,3%
<i>dont familles ayant au moins cessé partiellement leur activité professionnelle</i>	480	5,0%
<b>Ensemble des familles allocataires avec enfants &lt; 3ans</b>	<b>9 534</b>	<b>100,0%</b>

**Source:** table Filoué "ENFANTS", Far619 et Fr6 avr 2021.

**Champ:** familles allocataires résidant en Charente, avec au moins un enfant < 3 ans, ayant bénéficié au moins d'une prestation en novembre 2019.

**Méthode:** si une famille fréquente une crèche, il s'agit de son mode de garde principal.

Graphique 1: Structure familiale et situation professionnelle des parents



**Source:** table Filoué "ENFANTS", Far619 et Fr6 avril 2021.

**Champ:** familles allocataires avec au moins un enfant < 3 ans, fréquentant un Eaje charentais en 2019 (recensement Filoué)

### Plus de la moitié des familles fréquentant un Eaje sont constituées par des parents actifs occupés

En 2019, le dispositif Filoué a recensé 805 familles ayant recouru à au moins une crèche implantée en Charente. Ainsi, 977 enfants distincts ont été accueillis, cette année-là, dans les crèches charentaises.

Les familles où les parents travaillent, quelle que soit leur structure, représentent 51% des familles ayant eu recours à une crèche située en Charente.

Parmi elles, il y a les familles bi-parentales où les deux parents travaillent. Celles-ci constituent 42% de l'ensemble des familles recensées par le dispositif Filoué. Néanmoins, *cette proportion est largement inférieure à celle du national en 2018 qui est de 58%*.

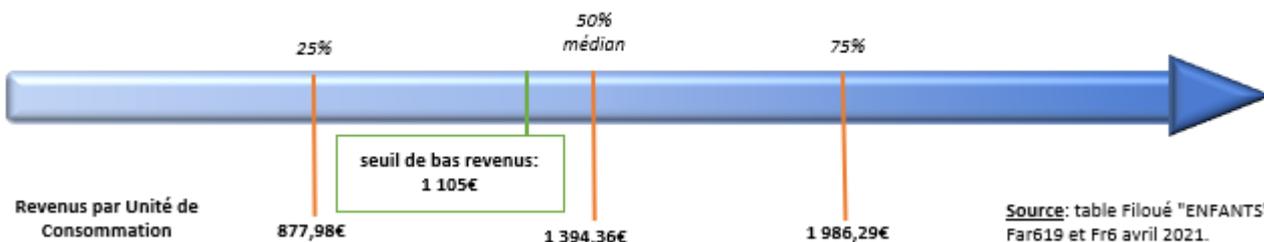
Les familles composées de parents inactifs forment 26% des familles qui fréquentent les Eaje charentais, alors qu'au niveau national, elles ne représentent 10% des familles ayant fréquenté une crèche au cours de l'année 2018 : 18% de familles monoparentales inactives (contre 6% pour la France) et 8% de familles bi-parentales inactives (contre 4% pour la France).

### Une proportion de familles modestes usagères d'un Eaje plus élevée par rapport à la moyenne française

Au niveau national, seulement 18% des familles fréquentant une crèche sont sous le seuil de bas revenus. En Charente, 41% des familles, ayant recouru à une crèche en 2019 et dont les ressources sont connues, se situent sous le seuil de bas revenus ; soit un taux 2,3 fois plus élevé comparé à celui du national.

Une famille allocataire sur quatre, usagère d'un Eaje charentais, a un RUC mensuel supérieur à 1 986 €, et un quart des familles dispose de moins 878 € par mois. La moitié des familles a un RUC inférieur à 1 394 € par mois.

Graphique 2: Répartition des familles selon leur RUC



**Source:** table Filoué "ENFANTS", Far619 et Fr6 avril 2021.

**Revenu par Unité de Consommation (RUC) :** Le RUC mensuel est obtenu en divisant le total du revenu mensuel disponible avant impôts par le nombre d'unités de consommation (UC) du foyer allocataire.

**Unité de consommation :** +1 pour le premier adulte puis + 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus, + 0,3 par enfant de moins de 14 ans (+ 0,2 pour une famille monoparentale).

### Le dispositif Filoué couvre 100% des places offertes pour 11 Eaje charentais

En 2019, 14 Eaje Psu sont couverts par le dispositif Filoué en Charente dont 11 ont un taux de couverture de 100% des places offertes. Pour ces équipements, 5 proposent plus de 50 places, un Eaje offre entre 31 et 50 places, une autre structure possède entre 21 et 30 places, 4 Eaje ont une capacité de 11 à 20 places et 3 crèches enregistrent moins de 10 places agréées.